#### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

#### DOCUMENT OF LA

#### DOCCUMENTAL CONTOURS

<u>D</u> C	CUMEN 1 8 DIS	DOSSIER PEDAGOGI	QUE ONL	E DE FORMATION	
1.	La présente demande émane du rése	au:			
	O (1) Communauté française O (1) Provincial et communal		ore confessionnel ibre non confessionnel		
	Identité du responsable pour le réseau	(2) : Gérard Bouillot	Date et signature (2	): 13 septembre 2005	
2.	Intitulé de l'unité de formation : (2)		1		
	FORMATION CONTINUEE DU PERSONNEL DU SECTEUR DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE : INTRODUCTION AU JOB-COACHING				
	CODE DE L'U.F. (3) 98 31/17	03551	CODE DU DOMAINE D FORMATION (4)	E 90 <b>1</b> 3	
3.	Finalités de l'unité de formation :	Repris	es en annexe nº 1 de 1 p	page(s) (2)	
4.	Capacités préalables requises :	Repris	es en annexe n° 2 de 1 p	page(s) (2)	
5.	Classement de l'unité de formation :				
	O (1) Enseignement secondaire de : du degré : (1) Enseignement supérieur de type	O (1) transition O (1) inférieur court	O (1) qu O (1) sup O (1) Enseignement supé		

Pour le classeme	<u>it de l'unité de</u>	formation de l'enseignen	ient supérieur
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	0	Technique	О
Economique	0	Economique	. 0
Paramédical	0	Paramédical	0
Social	•	Social	•
Pédagogique	0	Pédagogique	0
Agricole	0	Agricole	0
Maritime	0	Maritime	0

Signature du Président du Conse Assipérieur: Date de l'accord du Conseil

6. Caractère occupationnel: O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe nº 5.... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

<sup>(1)</sup> Cocher la mention utile

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

L'U.F. (3) 9831 17 035 5.1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 9013	CODE DE L'U.F. (3)	9831 17	+ (7.3.8 - a) 21.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	90 <b>≱</b> 3
--	-----------------------	---------	-------------------	-------------------------------------	---------------

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	Classement du (des)	Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Connaissance du contexte institutionnel de l'insertion professionnelle	CT	В	16
Connaissance du contexte socio-politique et économique du marché de l'emploi	CT	В	16
Méthodologie et éthique du job-coaching	СТ	F	31
2. Part d'autonomie		P	16
		Total des périodes	80

V

#### 12. Réservé au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
- b) <u>Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique</u>:

ACCORD PROVISOIRE

PAS DACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

J. LEONARD Administrateur pédagoglque

Date: 18: X.05

Signature:

- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

ANNEXE 1

#### Finalités de l'unité de formation

## 1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes de formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

## 2. Finalités particulières

Destinée au personnel en fonction ou en formation du secteur de l'insertion socioprofessionnelle, cette unité de formation vise, par la mise en pratique d'outils méthodologiques et par la connaissance du contexte institutionnel, socio-politique et économique, à rendre l'étudiant capable :

- de situer son action dans son environnement socio-politique et institutionnel;
- de développer une méthodologie de l'accompagnement de personnes en vue de leur insertion à l'emploi.

ANNEXE 2

## Capacités préalables requises

Sur base de la lecture d'un document du niveau de l'enseignement supérieur ayant trait au secteur social ou économique :

- citer de façon ordonnée et logique les idées de base du document ;
- rédiger une synthèse structurée du document ;
- poser une réflexion critique personnelle.

## <u>Titre pouvant en tenir lieu</u>

Titre ou diplôme délivré à l'issue d'au moins deux années d'études par l'enseignement supérieur de type court ou de type long, de promotion sociale ou de plein exercice.

ANNEXE 3

## Constitution des groupes ou regroupement

Pour le cours de « Méthodologie et éthique du job-coaching », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 18 étudiants par groupe.

**ANNEXE 4** 

#### Programme des cours

L'étudiant sera capable :

## 1. Connaissance du contexte institutionnel

 de décrire et d'expliciter l'origine, les références historiques et culturelles, le cadre normatif et les missions des services d'insertion socioprofessionnelle et plus particulièrement le service dans lequel il est employé ou en formation.

# 2. Connaissance du contexte socio-politique et économique du marché de l'emploi

- d'énoncer les principes de fonctionnement et d'identifier différents acteurs du système économique, en particulier du marché du travail et de l'emploi, et d'y situer l'insertion socioprofessionnelle et plus particulièrement la mise à l'emploi;
- de décrire des politiques et différents dispositifs ayant pour objectif l'insertion socioprofessionnelle, mis en place notamment par les pouvoirs publics en particulier en terme d'aide à l'emploi (Aides Publiques à l'Emploi);
- d'y situer son action en terme de mise à l'emploi et d'y situer l'action des autres opérateurs;
- de décrire et de catégoriser les principales modalités de recrutement développées par les entreprises.

#### 3. Méthodologie et éthique du job-coaching

Au travers de mises en situation et d'analyses de situations professionnelles,

- de définir le concept de job-coaching et de le différencier d'autres approches telles que le coaching, l'assistanat, la relation d'aide, ...
- d'appréhender les spécificités du job-coaching comme méthodologie d'accompagnement et de mise à l'emploi;
- de développer et de mettre en pratique les bases de l'entretien individuel et de la relation d'accompagnement spécifique au job-coaching (développer des attitudes activantes, contractualiser des démarches avec engagement respectif du demandeur d'emploi et de l'accompagnant, ...);
- de développer une méthodologie et une approche permettant aux entreprises de s'impliquer dans la mise à l'emploi;
- de prendre en compte différentes difficultés ( handicaps, gestion des émotions, perte de confiance, réorientation, refus de l'entreprise, morcellement des trajectoires, ...);
- de développer une réflexion éthique sur des attitudes, comportements et objectifs professionnels liés au concept du job-coaching, ainsi que sur les conditions de l'exercice des emplois proposés;
- de mettre en relation les méthodologies acquises avec les objectifs institutionnels qui lui sont assignés dans son cadre professionnel.

ANNEXE 5

## Capacités terminales

Con-

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'une situation relative à une demande d'insertion socioprofessionnelle amenée par lui :

- de décrire le contexte de la demande ;
- d'appliquer l'approche « job-coaching » pour construire un projet de mise à l'emploi qui tienne compte du contexte et des moyens mis à sa disposition notamment en matière d'aide à l'emploi et d'apports des entreprises ;
- de justifier son projet au regard des objectifs institutionnels qui lui sont assignés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- sa capacité à intégrer et justifier la spécificité méthodologique du job-coaching ;
- sa capacité à développer une réflexion éthique ;
- la rigueur de la construction de son projet et de ses justifications.

ANNEXE 6

# Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.